



Dijon, le 30 avril 2026

Objet : Absence de médecine du travail en Côte-d'Or et dans l'Yonne – Situation urgente

Monsieur le Président,

En ma qualité de secrétaire général de la FSU Territoriale Bourgogne–Franche-Comté, je souhaite vous alerter sur une situation devenue inacceptable : l'absence de médecine du travail pour les agents des lycées de Côte-d'Or et de l'Yonne.

Aujourd'hui, une inégalité de traitement est constatée. Certains agents du siège bénéficient d'un suivi médical, notamment via l'AIST 21, alors que de nombreux agents des lycées, en particulier dans l'Yonne, n'ont plus aucun suivi.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la moyenne d'âge des agents atteint 56 ans. L'absence de médecine du travail expose directement les personnels à des risques : décisions médicales inadaptées, suivi insuffisant et difficultés de maintien dans l'emploi.

Malgré nos alertes répétées, notamment auprès de votre Directeur Général des Services le 5 mars dernier, aucune amélioration concrète n'est constatée. Sur le terrain, les agents nous indiquent ne pas avoir vu de médecin du travail depuis des années, parfois depuis leur transfert de l'Éducation nationale.

Nous vous rappelons que la santé et la sécurité des agents relèvent de votre responsabilité d'employeur. Cette obligation ne peut être différée.

D'autres collectivités, confrontées aux mêmes difficultés, ont su mettre en place des solutions. Il est indispensable que votre collectivité fasse de même.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser rapidement :

Les mesures immédiates pour assurer la santé et la sécurité des agents des lycées concernés ;

Les solutions retenues pour rétablir un suivi médical pour tous, sans distinction ;

Le calendrier et les moyens prévus pour un accès effectif à la médecine du travail.

Sans réponse rapide et concrète, nous serons contraints d'envisager les suites nécessaires.

Monsieur le Président, la situation ne peut plus durer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

M. Maraquin Yannick

Secrétaire Général de la FSU territorial du
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté